

Intervention Guinée équatorial (Mr. Henri BEDAYA) : Considerations on UPR of CHINA

Depuis son passage au premier cycle de l'Examen Périodique Universel en 2009 la Chine a démontré son attachement à créer des conditions favorables à la promotion des droits de l'homme par l'édification d'une société plus juste et harmonieuse soucieuse de garantir à tous les citoyens un plein exercice des libertés fondamentale. Le gouvernement chinois tant sur le territoire de la Chine continentale que dans les régions administratives spéciales de Hong-Kong et Macao a honoré et continue à honorer ses obligations au titre des conventions internationales auxquelles il a souscrit.

La Chine a mis sur pied un plan national relatif aux droits de l'homme couvrant la période 2012-2015. Concrètement, ce plan national est venu renforcer les garanties dans le domaine des droits de l'homme. De même, l'Etat a encouragé globalement la transparence dans les affaires publiques et a fait de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes une politique de base de la Chine. Cette amélioration de la condition de la femme et l'enfant constituent à part entière aujourd'hui des éléments de la planification générale relative au développement économique et social du pays. Mais c'est précisément sur le plan culturel que de considérables efforts ont été constatés. En effet, en 2011, l'entrée aux musées a été rendue gratuite pour toutes les provinces ainsi que l'accès aux bibliothèques et aux centres culturels. Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que la Chine améliore et perfectionne constamment sa réglementation et ses normes de sécurité alimentaire par le renforcement du suivi, d'évaluations et d'alertes précoces des risques pour la sécurité alimentaires.

En conclusion, ma délégation souhaite féliciter la Chine et l'incite à poursuivre son œuvre à travers l'importance qu'elle attribue à la promotion des droits de l'homme par la voie de l'éducation et la sensibilisation de la population.